

1^{er} concours prairies fleuries



Changer de regard sur la biodiversité

Organisé dans les
Parcs naturels régionaux
et les **Parcs nationaux** de France



Une initiative à la croisée des chemins entre agriculture,
préservation de la biodiversité et qualité des produits des territoires.

www.prairiesfleuries.fr

SOMMAIRE

- **Edito :**
Pourquoi ce concours ? p. 2
- **C'est quoi,**
une prairie fleurie ? p. 3
- **Qui sont, sur le terrain,**
les acteurs de la préservation
des prairies fleuries ? p. 4
- **Carte de France des Parcs**
concernés par le concours
et contacts locaux P.5
- **Enjeux, déroulement**
et règlement du concours . . p.6
- **Les valeurs véhiculées par le**
concours "prairies fleuries" . . p.7
- **Les différents partenaires**
du concours p.8



ANNEXES AU DOSSIER DE PRESSE

- *Le règlement du concours*
- *Le contexte et les enjeux dans les Parcs participant*
- *Fiche INRA presse info*
- *Fiche GRTgaz presse info*

CONTACT PRESSE

Elise Rousseau

*Chargée de communication
Fédération des Parcs naturels
régionaux de France*

Tél. 01 44 90 72 69
erousseau@parcs-naturels-regionaux.fr



Pourquoi ce **CONCOURS** ?

EDITO

Dans le cadre de "2010, année internationale de la biodiversité", les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux de France organisent avec les Chambres d'agriculture, les syndicats d'AOC fromagères, les syndicats d'apiculture et des associations de gestion et de protection de la nature le premier concours national d'excellence agri-écologique, "prairies fleuries".

Pour la première fois en France, des prix récompenseront les agriculteurs qui relèvent le défi du maintien de la richesse en espèces de leurs prairies de fauche ou de pâture. Les lauréats nationaux recevront des récompenses permettant de contribuer à récompenser les services écosystémiques rendus par les prairies fleuries. Environ 300 exploitations agricoles sont attendues pour participer au concours, dans les 18 territoires de Parcs participant.

Ce concours entend montrer que production et biodiversité peuvent se rejoindre. Il récompense le meilleur équilibre agri-écologique, décliné en qualités agronomiques, environnementales et paysagères, ou encore en qualité gustative des produits de l'élevage et de l'apiculture. Pour apprécier ces qualités de la prairie, le concours se fonde sur des critères scientifiques pour les différents enjeux et catégories de prairies permanentes.

Cette manifestation vise à promouvoir une démarche agri-environnementale simple et appropriable par tous : observer la présence de fleurs facilement reconnaissables. Le principe des prairies fleuries est la base d'une nouvelle mesure agri-environnementale du Plan de Développement Rural Hexagonal, actuellement mise en œuvre dans certains Parcs ou sites Natura 2000 en France.

Les 46 Parcs naturels régionaux et les 9 Parcs nationaux de France représentent 20 % du territoire national, 4 000 communes, 69 départements et 21 régions. Les Parcs promeuvent, à travers leur charte établie avec l'ensemble des partenaires, une agriculture durable, ancrée dans les territoires, combinant protection du patrimoine naturel et culturel et développement local.

Jean Louis JOSEPH,

Président de la Fédération
des Parcs naturels régionaux de France

Pour le comité d'organisation du concours

CONTACT PRESSE

Elise Rousseau

Chargée de communication
Fédération des Parcs naturels
régionaux de France

Tél..... 01 44 90 72 69
rousseau@parcs-naturels-regionaux.fr



C'est quoi une prairie fleurie ?

Où trouve-t-on des prairies fleuries ?

Les prairies fleuries sont de différents types : prairies de fauche, pâturages, prairies sèches, prairies humides, pelouses... Elles se maintiennent dans les régions d'élevage extensif, particulièrement dans les massifs montagneux, les plateaux, les vallées alluviales, les régions marécageuses ou les zones côtières. Elles se maintiennent également en plaine, à la faveur de conditions agronomiques contraignantes (sols maigres, zones humides) ou de présence d'exploitation d'élevage extensif.



La production d'un fourrage de qualité



A la différence des jachères fleuries, qui sont semées sur des terres non exploitées, les prairies fleuries sont des herbages naturellement riches en espèces végétales et destinés à la production de fourrage pour les animaux (notamment vaches, moutons et chèvres). La plupart des parcelles sont pâturées ou fauchées pour l'alimentation du bétail. La qualité des fourrages est très importante, puisque les prairies fleuries sont par exemple à la base de la typicité du terroir de production des fromages d'appellation (AOC). Elles jouent à ce titre un rôle essentiel dans l'image des produits et des agriculteurs.

Un milieu où la biodiversité est préservée



La biodiversité observée correspond à la richesse de la flore et de la faune régionale maintenue par les agriculteurs. Insectes, oiseaux, reptiles, batraciens ou petits mammifères sont abondants dans ces milieux herbagers et bocagers menacés par les changements de pratiques agricoles.

Les prairies naturelles hébergent également de nombreuses espèces d'abeilles, insectes indispensables à l'agriculture. En effet, qu'elle soit sauvage ou domestique, l'abeille joue un rôle essentiel de pollinisation des prairies et des cultures.

Un moyen de lutter contre l'effet de serre

Les prairies naturelles offrent une grande souplesse d'exploitation (adaptation aux changements climatiques) et apportent des bénéfices pour la santé des animaux.

Enfin, l'intérêt des prairies extensives dans la captation du carbone est réel et comparable à celui d'une forêt gérée durablement.

Qui sont, sur le terrain, les acteurs de la préservation des prairies fleuries ?



Paroles de Parcs

“Cette année, le Parc national des Cévennes cible son concours sur le territoire des vallées Cévenoles. Dans ces vallées, l’activité agricole a considérablement régressé au profit de la forêt. Elle ne représente plus que 15 % des surfaces dans certains secteurs.

Les produits de qualité issus des prairies y sont nombreux : fromages AOC et miel de montagne, une alliance forte entre la biodiversité des prairies et les saveurs des produits.”

Parc national des Cévennes

“Ce concours a pour objectifs la reconnaissance des agriculteurs dans le maintien des milieux prairiaux et de la nature ordinaire, la valorisation de la filière herbe, et la sensibilisation du public”

Parc naturel régional des Vosges du Nord



Les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux développent des partenariats avec les agriculteurs afin de favoriser le maintien de l'élevage extensif dans les territoires et de préserver ainsi la qualité des paysages et de la biodiversité.

- Les **agriculteurs**, notamment les éleveurs, sont intéressés à maintenir des prairies fleuries, car ces surfaces ont des charges d'exploitation faibles au regard du bénéfice agronomique et assurent en partie la qualité de leur production (AOC).
- Les **apiculteurs** sont également liés aux prairies fleuries, pour permettre à leurs abeilles de trouver le nectar et le pollen dont elles se nourrissent et pour produire ensuite un miel au parfum fleuri.

Le concours Prairies fleuries permettra à tous ces acteurs de se rencontrer

L'organisation du concours va permettre de confronter des points de vue, des personnalités, des vécus et des compétences très divers. Chacun des 18 jurys va faire travailler ensemble des personnes différentes sur le terrain et devant des fleurs observables par tous. L'idée du concours est de faire prendre conscience de la beauté et de la fragilité des prairies naturelles. Il doit permettre surtout que ces personnes regardent les plantes à fleurs de la même manière et arrivent à partager un même objectif : préserver ces prairies.



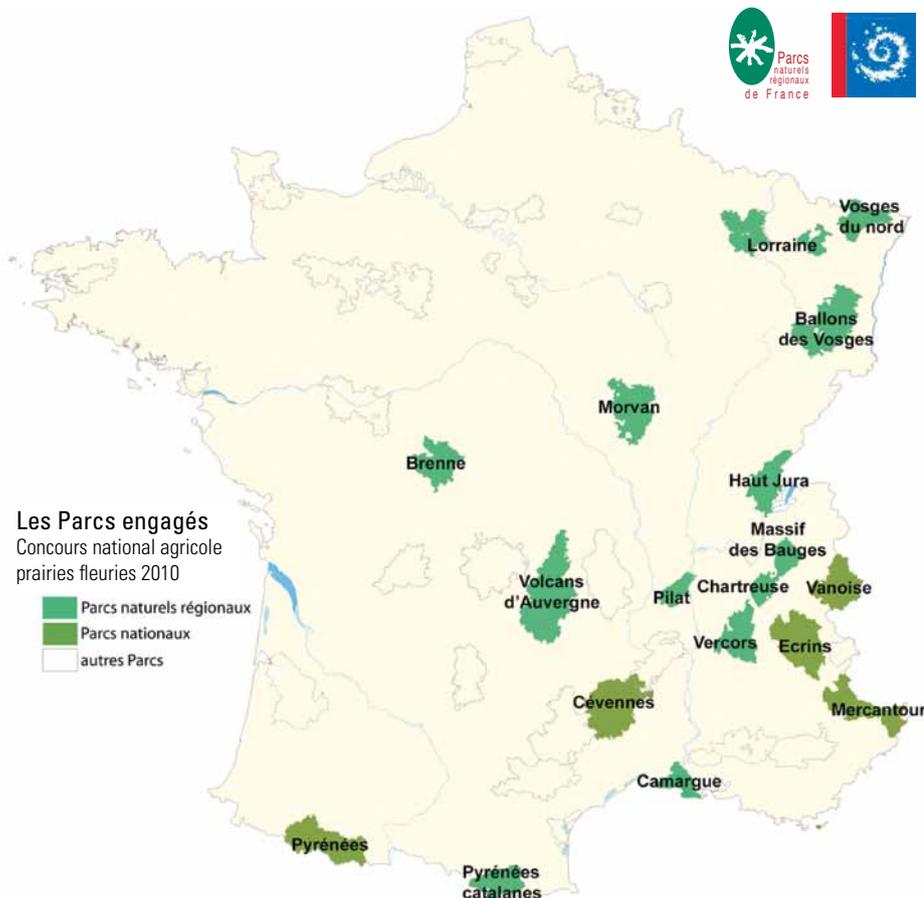
Les prairies fleuries, mesure agro-environnementale territoriale à succès

A la demande des Parcs, la France met en œuvre depuis 2007, une mesure agro-environnementale baptisée “Prairies fleuries”, dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal. Cette mesure s'inspire d'une expérience conduite en Allemagne depuis 2003 et repose sur un engagement en faveur de la biodiversité : les agriculteurs contractants reçoivent, pour les parcelles contractualisées, une aide de 89 euros par hectare et par an, financée par l'Union

européenne à 55 %. Ils sont soumis en retour à une obligation de résultat quant à la biodiversité floristique de leur prairie. En pratique, l'engagement est respecté si l'on observe sur chaque tiers de la parcelle parcourue en diagonale un minimum de 4 espèces au sein d'une liste de 28 choisies pour leur intérêt agronomique, écologique, mellifère et fromager. Cette mesure offre de nombreux avantages. D'abord, elle donne du sens au contrat, qui rémunère une

production agri-écologique. Les résultats sont faciles à mesurer par les agriculteurs eux-mêmes et les contrôleurs. Elle appelle des adaptations et innovations techniques pour maintenir la biodiversité prairiale. Enfin, la mesure connaît une forte adhésion des agriculteurs, ce qui impulse une dynamique territoriale autour de ces enjeux. Près de 600 exploitations agricoles (14 000 hectares) testent actuellement ce dispositif territorialisé en France.

Carte de France des Parcs concernés par le Concours



Les Parcs engagés
Concours national agricole
prairies fleuries 2010

- Parcs naturels régionaux
- Parcs nationaux
- autres Parcs

Les territoires de Parcs participant sont les suivants :

Parcs naturels régionaux : Ballons des Vosges, Brenne, Camargue, Chartreuse, Haut-Jura, Lorraine, Massif des Bauges, Morvan, Pilat, Pyrénées Catalanes, Vercors, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Parcs nationaux : Cévennes, Ecrins, Mercantour, Pyrénées, Vanoise

NB . Une fiche de présentation de chaque Parc et de son contexte est annexé à ce dossier de presse.

CONTACT PRESSE

Elise Rousseau

*Chargée de communication
Fédération des Parcs naturels
régionaux de France*

Tél. 01 44 90 72 69
erousseau@parcs-naturels-regionaux.fr

Les contacts au sein des Parcs participant

Parcs naturels régionaux

Ballons des Vosges • Jean Marie HENRY . . . jm.henry@parc-ballons-vosges.fr Tél. 03 89 77 90 34
 Brenne • François PINET f.pinet@parc-naturel-brenne.fr Tél. 02 54 28 12 12
 Camargue • Stéphan ARNASSANT natura@parc-camargue.fr Tél: 04 90 97 10 40
 Chartreuse • Cécile AUDRAS cecile.audras@parc-chartreuse.net Tél. 04 76 88 75 20
 Haut-Jura • Jean Yves VANSTELANT jy.vansteelant@parc-haut-jura.fr Tél. 03 84 34 12 30
 Lorraine • Miguel DA COSTA NOGUEIRA miguel.dacostanogueira@pnr-lorraine.com Tél. 03 83 81 67 67
 Massif des Bauges • Philippe MESTELAN p.mestelan@parcdesbauges.com Tél. 04 79 54 86 40
 Morvan • Isabelle CIVETTE isabelle.civette@parcdumorvan.org Tél. 03 86 78 79 00
 Pilat • Mathilde PANTALACCI mpantalacci@parc-naturel-pilat.fr Tél. 04 74 87 52 01
 Pyrénées Catalanes • Mathieu ALTADILL . . . mathieu.altadill@parc-pyrenees-catalanes.fr Tél. 04 68 04 97 60
 Vercors • Jean-Luc LANGLOIS jean-luc.langlois@pnr-vercors.fr Tél. 04 76 94 38 26
 Volcans d'Auvergne • Ghislaine PRADEL . . . gpradel@parcnaturel-volcansauvergne.com Tél. 04 73 65 64 00
 Vosges du Nord • Cécile BAYEUR c.bayeur@parc-vosges-nord.fr Tél. 03 88 01 49 59

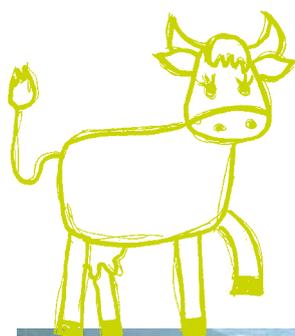
Parcs nationaux

Cévennes • Lise ROLLAND lise.rolland@cevennes-parcnational.fr Tél : 04 66 49 53 01
 Ecrins • Muriel DELLA-VEDOVA muriel.dellavedova@ecrins-parcnational.fr Tél : 04 92 40 20 10
 Mercantour • Raphaële CHARMETANT . . . raphaelle.charmetant@mercantour-parcnational.fr Tél : 04 93 16 78 88
 Pyrénées • Jean-Guillaume THIÉBAULT . . . pnp.thiebault@espaces-naturels.fr Tél : 05 62 54 16 40
 Vanoise • Guy-Noël GROSSET guy-noel.grosset@parcnational-vanoise.fr Tél : 04 79 62 30 54

Enjeux, déroulement et règlement du concours

Regard d'éleveur

"Pour une fois, on reconnaît quand même ce que l'on fait. C'est vraiment important de pouvoir dire aux gens que nous ne sommes pas de "gros pollueurs" !"



Les enjeux du concours

Le concours concerne les prairies permanentes, situées en plaine ou en montagne, gérées par la fauche ou la pâture. Les prairies pourront comporter haies, bosquets, murets, buissons dans la limite des seuils prévus par les usages locaux. Les alpages, estives et parcours de plus de 15-20 ha sont exclus du concours, pour des raisons d'organisation (ces surfaces sont généralement riches en espèces).

Le prix d'excellence agri-écologique récompensera dans chaque catégorie, au niveau local et national, les exploitations dont les prairies présentent le meilleur équilibre entre production de fourrage de qualité et préservation de la biodiversité.

Trois grandes catégories de prairies naturelles situées en plaine ou en montagne seront primées : Prairies de fauche maigres, prairies de fauche grasses, prairies pâturées.

Qui peut être candidat ?

Le concours est ouvert aux agriculteurs en activité, situés dans le secteur retenu par chaque Parc. Chaque Parc adresse avant fin avril un bulletin d'inscription aux agriculteurs.

Le choix de la parcelle candidate est de la responsabilité des exploitants. Les prairies doivent participer pleinement au fonctionnement fourrager des exploitations. Les agriculteurs pourront présenter les parcelles de leur choix, qu'ils aient ou non souscrit la mesure "prairies fleuries" ou à toute autre MAE dans leur Parc.

Comment cela va se passer ?

En deux étapes. D'abord, localement, le jury visitera la parcelle en présence de l'exploitant ou d'un de ses représentants. La visite sera organisée entre mai et juillet, à une date fixée dans chaque Parc suivant la précocité de la végétation. Le jury délibérera après la visite et proclamera les résultats. Il désignera au maximum deux exploitations pouvant concourir au niveau national.

Après la délibération de tous les jurys locaux, le jury national se réunira pour désigner, par vote, les exploitations lauréates du concours national. Le jury fera son choix à la fois sur les critères observés sur les parcelles et sur l'importance ou l'originalité de la place de la parcelle dans l'exploitation et dans le territoire.

Un jury d'experts

Les jurys pluridisciplinaires seront constitués dans chaque Parc et auront une composition comprenant au moins trois "experts" représentant les trois domaines suivants :

- Agronomie, fourrages
- Botanique, phytosociologie
- Apiculture, entomologie, faune sauvage

La remise des prix

Les Prix nationaux seront attribués en octobre 2010 lors du Congrès annuel des Parcs naturels régionaux qui se déroulera dans le Parc de la Montagne de Reims (en Champagne-Ardennes).

Le règlement complet est téléchargeable sur le site www.prairiesfleuries.fr

Les valeurs véhiculées par le concours "Prairies fleuries"



Le public est le bienvenu !

Les Parcs et leurs partenaires mettent en œuvre tout au long du concours des actions d'information et de sensibilisation des habitants et visiteurs des Parcs sur la découverte des prairies fleuries, les produits de terroir et l'importance de l'agriculture pour la préservation des paysages et de la biodiversité.



Paysages : La (re)connaissance d'un patrimoine naturel "ordinaire"

Les prairies naturelles riches en espèces et leur environnement associé (haies, vergers, murets, cours d'eau, lisières, mares, ...) enrichissent le paysage remarquable des Parcs.

Ecologie : La biodiversité en partage !

Le concept des prairies fleuries repose sur une méthode accessible à tous pour mesurer la biodiversité des prairies naturelles : l'observation de fleurs indicatrices faciles à reconnaître !

Agri-Environnement :

Les prairies naturelles sont façonnées par les éleveurs



Alors même que l'agriculture est perçue trop souvent comme une activité polluante dans l'opinion publique, le concours fait prendre conscience du rôle positif que jouent les agriculteurs dans la préservation des prairies naturelles et de leurs fonctions environnementales.

Alimentation :

Le goût des miels et des fromages dépend de la qualité des prairies !

La richesse floristique des herbages soutient une production agricole de qualité, notamment la qualité organoleptique et nutritionnelle des fromages et des miels de terroir.



Des enjeux partagés au niveau européen

Le maintien des prairies et pâturages permanents est une préoccupation agricole et environnementale partagée par les institutions européennes et internationales. Les enjeux sont multiformes : préserver les sols, filtrer les eaux, maintenir l'agriculture dans les régions défavorisées, stopper l'érosion de la biodiversité, lutter contre l'effet de serre, lutter contre l'enrichissement et prévenir les incendies. Des politiques agro-environnementales ciblées sur les milieux herbagers sont mises en œuvre dans chaque Etat de l'Union européenne.

Les différents partenaires du concours



La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (avec l'appui des Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et du Haut-Jura) met en œuvre le concours, en lien étroit avec le comité d'organisation, composé des membres suivants :

Le comité d'organisation est composé des membres suivants :

- La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (avec l'appui des Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et du Haut-Jura)
- Les Parcs Nationaux de France
- L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
- La Fédération Nationale des Appellations d'Origine Contrôlée (fromages)
- Le Syndicat National d'Apiculture
- L'Union Nationale de l'Apiculture Française
- La Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux
- La Ligue pour la Protection des Oiseaux
- L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Avec le soutien de :

- Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
- Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer
- Union européenne (FEADER)
- Institut National de la Recherche Agronomique (INRA)

En partenariat avec :

- GRTgaz, dans le cadre de la convention nationale avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en faveur de la biodiversité et des paysages

CONTACT PRESSE



Elise Rousseau

Chargée de communication
Fédération des Parcs naturels
régionaux de France

Tél. 01 44 90 72 69
erousseau@parcs-naturels-regionaux.fr

Concours organisé par



Avec le soutien de



Partenaire

